



PLAN CANICULE

Tél : 05.49.98.73.21

CONTACT : bournand.mairie@orange.fr

Le décret 2004-926 « plan canicule » charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus, des personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, des personnes adultes handicapées résidants à domicile, ceci en prévision des risques climatiques exceptionnels.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat. Elle peut être faite par vous-même ou l'un de vos proches mais également ; médecin, service ou personne intervenante, voire même un voisin. Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche, pour être contacté en cas d'alerte canicule, veuillez compléter et déposer en Mairie, la fiche d'inscription ci-dessous.

✂ -----

Demande d'inscription sur le fichier de recensement des personnes âgées, isolées, fragilisées

- Mme, M.
- Date de naissance.....
- Adresse.....
.....
- N° de téléphone.....
- N° de téléphone de proches ou voisins
- Coordonnées de membres à prévenir en cas d'urgence.....
- Nom et Coordonnées du médecin traitant.....

✓ Demande mon inscription sur le registre de recensement de la commune de BOURNAND mis en place dans le cadre du Plan National Canicule.

✓ Si inscription effectuée par un tiers, coordonnées et qualité du tiers (ou lien de parenté avec la personne concernée inscrite) :

NOM Prénom

Qualité.....

Fait à, leSignature

Date de réception de la demande d'inscription en Mairie :